

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE MATERIEL DE PUERICULTURE POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS CHEZ UNE ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGREE(E)

**Pour bénéficier de cette subvention,
COMPLETEZ, DATEZ et SIGNEZ cet imprimé accompagné
des pièces justificatives demandées.**

Numéro allocataire CAF :

Si vous n'êtes pas allocataire à la Caf précisez l'organisme et le numéro allocataire :

Organisme : Numéro allocataire :

Nom : Prénom :

Date de naissance : N.I.R. :

Adresse :

.....
Téléphone : Mail :

Exercez-vous votre profession à domicile : Oui Non

Depuis quelle date :/...../.....

Exercez-vous votre profession au sein d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s : Oui Non

Votre dernier agrément a été délivré le/...../.....

Par le Conseil Départemental de :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme ou Mr

- Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande ainsi que les documents joints sont exacts,
- Certifie être agréé(e) depuis au moins 5 ans ou avoir perçu la prime Assistante Maternelle délivrée au premier agrément depuis au moins 5 ans.
- M'engage à signaler sans délai à la Caf tout changement intervenant dans la situation et modifiant cette déclaration.

Date :/...../.....

Signature :



<00000009902000000000>



PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- IMPRIME DE DEMANDE** complété et signé,
- COPIE** du ou des agréments concernant les **5** dernières années (photocopie)
- 3 DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE** (complets et consécutifs) Pajemploi (photocopie)
- DEVIS A VOTRE NOM** du matériel à renouveler (neuf ou d'occasion)

ATTENTION : Si l'aide est accordée

Vous devez conserver les factures conformes au devis pendant 2 ans

Des contrôles seront effectués par votre Caf.

(*) *Si vous n'êtes pas allocataire ou radié : vous devez fournir : photocopie de la pièce d'identité de l'assistant(e) maternel(le), photocopie de la pièce d'identité du conjoint, relevé d'identité bancaire, déclaration de situation (disponible sur le site www.caf.fr ou à demander auprès de votre Caf), titre de séjour si nécessaire*

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.114-13 du code de la sécurité sociale – article 441-1 du code pénal).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (art. L. 114-19 du code de la sécurité sociale).

La loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée, dite loi « informatique et libertés » relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Pour l'exercer, veuillez-vous adresser par courrier postal, en justifiant de votre identité, au directeur de la caisse d'Allocations familiales du Puy-de-Dôme.

Caf du Puy-de-Dôme – 2 rue Auger -CS 25010 – 63032 Clermont-Ferrand cedex 9

3230 > Service gratuit
+ prix appel



<00000009902000000000>

Janvier 2026